



Midouze Nature

Site FR7200722
Réseau hydrographique
des affluents de la Midouze

Bilan de la contractualisation du Marais du Los sur la commune de Saint-Yaguen



Mai 2014

SOMMAIRE

1 – Préambule	3
2 – Description des parcelles engagées	4
3 – Contrats engagés	4
4 – Bilan financier	7
5 – Résultats et perspectives	7
6 – Conclusion	8
– Annexes	9

PREAMBULE

Le réseau hydrographique des affluents de la Midouze a été désigné comme Site d'Importance Communautaire en 2004. Il s'étend sur 3 600 hectares et est parcouru par 313 km de cours d'eau.

Situé en grande partie dans le territoire du massif forestier gascon caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes, ce site est à 95 % boisé. Le Document d'Objectifs, validé en décembre 2006, fait également état de quelques milieux ouverts : landes, zones tourbeuses, plans d'eau et zones prairiales.

Représentés sur seulement 2% du site, les milieux ouverts humides ont un intérêt écologique important. Autrefois abondants, ils ont été en majeure partie assainies par la création de fossés drainants. Abandonnées par l'agriculture pastorale, ces zones se sont fait colonisées par les ligneux. Le résultat est la fermeture du milieu.

La restauration de milieux ouverts favorise une diversité de faciès bénéfique à certaines espèces cibles telle que le Vison d'Europe en contribuant à une augmentation de la ressource trophique (batraciens, petits rongeurs, insectes...). L'ensoleillement que génère l'ouverture du milieu permet également un développement de la végétation aquatique favorable aux espèces piscicoles et à ceux qui les consomment (Loutre d'Europe) mais également à l'entomofaune (Cuivré des marais, Fadet des Laïches) et à la Cistude d'Europe.

Dans cet objectif, le contractant s'est engagé en 2009 dans un contrat Natura 2000 « Non agricole, non forestier » pour la restauration du marais et la mise en place d'une gestion pastorale adaptée.



[Figure 1](#): Le marais du Los

2. Description des parcelles engagées

Les parcelles engagées se situent sur la commune de Saint-Yaguen, sur la partie aval du Bez. Elles sont au nombre de 8 et couvrent un total de 9,80 hectares.

Le site est composé d'une mosaïque de milieux plus ou moins ouverts.

On y retrouve des habitats forestiers comme l'aulnaie marécageuse sur les parcelles 379, 380, 381 et 384.

La plus grande parcelle (388) et, quant à elle, composée de groupements de lande. On y rencontre de la lande para-tourbeuse avec présence de buttes à sphaignes. Il y a également des fourrés à piment royale et à molinie bleue.

La parcelle 383 est une lande méso hygrophile dominée par le chêne pédonculé.

Pour finir la parcelle 386 est très riche, car elle héberge divers milieux aquatiques comme des herbiers à potamot nageant et des colonies d'utriculaire négligée. Il y a également une aulnaie marécageuse ainsi que des zones de lande para tourbeuse.

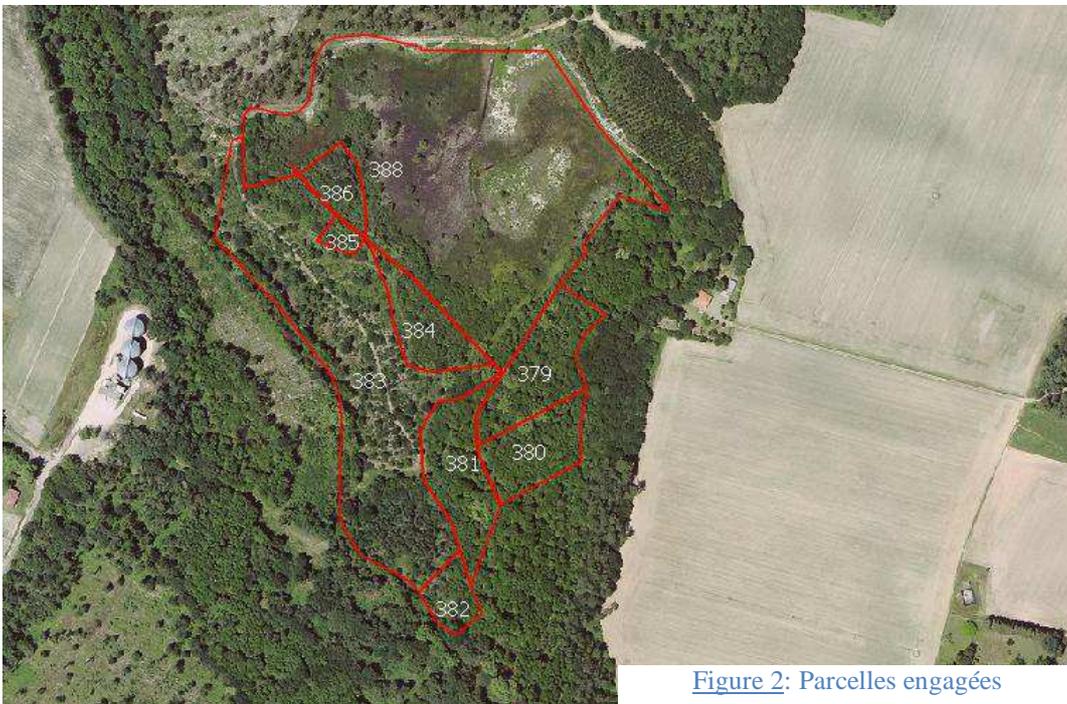


Figure 2: Parcelles engagées

3. Contrats engagés

Suite à un diagnostic parcellaire préalable réalisé en 2009, l'état de conservation du site était médiocre du fait de la fermeture du milieu par les ligneux. Pour remédier à cela, un contrat à été signé avec le gestionnaire afin de ré-ouvrir le site et mettre en place une gestion par pâturage. Un contrat de restauration d'une annexe hydraulique est également souscrit.

Sur le marais, cinq types de contrats ont été choisis. Il s'agit de :

- Mise en place de pâturage d'entretien (A32303R)
- Chantier d'entretien de milieux ouverts (A32305R)
- Equipement pastoraux (A32303P)
- Débroussaillage en plein au gyrobroyeur et exportation des produits (A32301P)
- Restauration et aménagement d'annexes hydrauliques (A32315P).

Ces mesures, inscrites dans le DOCOB, ont été engagées (cf. cahier des charges détaillé en annexe).

➤ **A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts**

Ce contrat concerne la gestion par pâturage de bovin de race marine sur l'ensemble des parcelles engagées (9,80 hectares). Cela engendre l'élimination des refus de pâturage, essentiellement des joncs, par fauche tardive et exportation, entretien des clôtures et apport d'un complément fourrager.

Engagements rémunérés

Élimination des refus après le 15 septembre si nécessaire et exportation des produits

Entretien d'équipements pastoraux : clôtures

Complément fourrager



[Figure 3: Troupeau de vaches Marine](#)

Engagements non rémunérés

Pas de pâturage en période de sol peu portant

Utilisation de traitement phytosanitaire à faible rémanence

Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques de pâturage (Période, race utilisée, nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire, nature et date des interventions sur les équipements)

Drainage interdit, pas de boisement

Aucun retournement de la parcelle rouverte

Fertilisation interdite

Traitement chimique interdit

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Les prairies sont aujourd'hui en bon état de conservation. Les vaches marines entretiennent de façon efficace ces milieux. Il reste quelques refus (joncs principalement) fauchés tardivement.

➤ **A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger**

Cette mesure de restauration a été prise afin de limiter la progression des ligneux et ainsi rajeunir les milieux. Les travaux ont été réalisés sur une surface de 5,8 hectares.

Engagement non rémunéré

Réouverture de la parcelle par débroussaillage mécanique entre le 15 septembre et le 15 octobre. Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions



[Figure 4: Débroussaillage léger](#)

Engagement rémunéré

Tronçonnage et bucheronnage légers

Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle

Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe

Conservation des aulnes en bordure s'il ne représente pas un danger.

➤ **A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage**

Cette mesure de restauration a été prise afin de ré-ouvrir les zones de landes humides envahies par les ligneux. Les travaux ont été réalisés sur une surface de 5,5 hectares.

Engagement non rémunéré

Réouverture de la parcelle par débroussaillage mécanique entre le 15 septembre et le 15 octobre

Engagement rémunéré

Utilisation de matériel adapté aux sols peu portant

Rationaliser les déplacements

Conservation des aulnes en bordure s'il ne représente pas un danger

Pratiquer un débroussaillage centrifuge afin de permettre à la faune de s'enfuir

Drainage interdit, pas de boisement

Aucun retournement de la parcelle ouverte

Régénération naturelle de la prairie (sauf si échec constaté en année 2)

Garder la microtopographie du sol

Fertilisation interdite

Traitement chimique interdit

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions



Figure 5: Gyrobroyage sur lande humide

➤ **A32303P Equipements pastoraux**

Le marais a été équipé d'une clôture afin de parquer le troupeau de bovin. Une aire de débarquement a également été créée pour la gestion du troupeau.

Engagements rémunérés :

Pose de la clôture (piquets + barbelés)

Matériel pour clôture (piquets + barbelés)

Engagements non rémunérés :

Cahier d'enregistrement des pratiques sur les parcelles engagées obligatoire.



Figure 6: Création de l'aire d'embarquement

➤ **A32315P Restauration et aménagement des annexes hydrauliques**

Cette mesure de restauration a été prise afin de recréer une zone de frayère principalement pour le brochet. Pour cela, un seuil a été installé afin d'élever et de contrôler la hauteur d'eau du marais. Les travaux ont été réalisés dans le secteur sud du site.

Engagement non rémunéré

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagement rémunéré

Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe comme la pose d'un barrage ou un seuil

Ouverture du milieu par enlèvement des végétaux ligneux.

Désenvasement et curage.

4 . Résultats et perspectives

Les actions réalisées pendant la durée du contrat ont permis de ré-ouvrir le milieu et ainsi augmenter la diversité des habitats naturels du site (Cartographie des habitats-annexe).

La mise en place d'un pâturage bovin pour l'entretien de la lande, limite la colonisation du milieu par les espèces ligneuses. Cette gestion doit donc être maintenue lors du prochain contrat.

Cependant, le pâturage ne permet pas de limiter la progression des ligneux sur certains secteurs. On remarque que ces zones ont été recolonisées rapidement par la Bourdaine. Il serait donc important de proposer dans le prochain contrat, le gyrobroyage de ces secteurs et/ou augmenter la pression de pâturage sur ces mêmes zones par l'installation de clôtures amovibles.



[Figure 7](#): Marais du Los après travaux

Concernant la pose du seuil, celui-ci à été installé lors de l'année 2012. Il permet maintenant la gestion du niveau de l'eau dans le marais, ainsi que l'utilisation de la frayère par l'ichtyofaune.

Lors du prochain contrat, il serait important de réaliser une éclaircie en coupant des arbres afin de ré-ouvrir le milieu et favoriser le développement de la végétation aquatique.

Le contractant souhaiterait également instaurer sur le secteur Ouest, un pâturage sous la chênaie afin d'obtenir un milieu forestier plus ouvert et ainsi augmenter la diversité des habitats.

6 . Conclusion

Après ces cinq années de contrat, le marais du Los a retrouvé son aspect d'antan.

Les lourds travaux de réouverture de milieu ainsi que la mise en place du pâturage à permis un rajeunissement des habitats du site.

L'installation du seuil permet maintenant la gestion du niveau de l'eau sur le site ainsi que l'utilisation de la frayère par les poissons.

Dans son ensemble, le bilan de ce contrat Natura 2000 est positif et la signature d'un second serait intéressant pour continuer une gestion adaptée au marais.